Conseil départemental
Haut-Rhin

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 7 avril 2017

6ème Commission
N° CP-2017-4-6-2

Service instructeur
DEVI - Service de l'Environnement et de l'Agriculture

Service consulté

MISE EN OEUVRE D'ACTIONS 2017 DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE GERPLAN ET ESPACES NATURELS SENSIBLES

Résumé : Dans le cadre de la démarche GERPLAN et des Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département est sollicité pour la mise en œuvre de 4 opérations représentant un montant global de subventions de 16 467,20 € en investissement. Ces projets portent sur :
- l'acquisition d'un pressoir à jus de pommes pour un atelier de jus de fruits à BANTZENHEIM (4 480€ - C251),
- la restauration d'une partie des berges du Muhlbach à NAMBSHEIM, HEITEREN et OBERSAASHEIM (7 500 € - C251),
- la restauration du Wahlbach à WAHLBACH et ZAESSINGUE (3 376 € - C251),
- l'acquisition d'une parcelle par la commune de WITTERSDORF dans son périmètre ENS (1 111,20 € - C233).

Dans le cadre de la démarche GERPLANet des Espaces Naturels Sensibles, le Département du Haut-Rhin est sollicité pour la mise en œuvre de 4 opérations inscrites dans les programmes 2017de la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach, de Saint-Louis Agglomération et de Mulhouse Alsace Agglomération.

Les programmes GERPLAN auxquels se rattachent ces opérations ont été présentés et validés en Commission thématique de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du27 janvier 2017.

GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération

La commune de BANTZENHEIM sollicite une subvention départementale d'un montant de 4 480 € (40% de 11 200 €) pour l'acquisition d'un pressoir à jus de pommes, mis à disposition de l'ensemble de la population dans l'atelier de l'association des arboriculteurs.

Son objectif est d'inciter les habitants à venir presser leurs fruits, à planter de nouveaux fruitiers, à participer à des formations et à proposer des actions éducatives et pédagogiques autour de ces thématiques.

GERPLAN de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach

Le Syndicat Intercommunal du Muhlbach BLODELSHEIM sollicite une subvention départementale d'un montant de 7 500 € (30% de 24 998 €) pour la restauration des berges du Muhlbach sur les communes de NAMBSHEIM, HEITEREN et OBERSAASHEIM. Il est prévu la coupe sélective d'arbres à risque et de la végétation arbustive, l'enlèvement des déchets présents dans le cours d'eau et une valorisation bois-énergie des coupes réalisées. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ne cofinance pas cette opération (dossier notifié avant envoi à cette dernière).

GERPLAN de Saint-Louis Agglomération

Le SIVOMde WAHLBACH-ZAESSINGUE sollicite une subvention départementale d'un montant de 3 376 € (20% de 16 880 €) pour la renaturation du cours d'eau « le Wahlbach ». Les travaux prévoient une éclaircie sélective visant à favoriser la diversité des essences, des classes d'âge et des strates, l'écoulement de la rivière et la continuité écologique. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse cofinance cette opération à hauteur de 60%, soit un montant de 10 128 €.

GERPLAN de la Communauté de Communes Sundgau

La commune de WITTERSDORFsouhaite acquérir à l'amiable un bien localisé dans la zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles de sa commune. Il s'agit de la parcelle n° 134 section 6 (contenance : 5 a 05 ca). Un "chalet" (sans eau, ni électricité) a été construit sur cette parcelle avant le classement ND de la zone au POS. Le bien est en vente au prix de 3 704 €. Il est envisagé par la suite que ce chalet soit déconstruit et la parcelle renaturée. Il vous est proposé de soutenir l'acquisition de cette parcelle à hauteur de 30% soit 1 111,20 €.

Au regard des éléments précédents, il est proposéà la Commission Permanente, dans le cadre de la démarche GERPLAN et des Espaces Naturels Sensibles, d'accorder une subvention aux porteurs des 4 actions présentées dans le tableau annexé au présent rapport,qui seront prélevés :

- pour les 3 premières actions sur le programme C251, chapitre 204,fonction 74 nature 204141 et 204142, soit un montant total de 15 356 €,
- pour l'acquisition de la parcelle, sur le programme C233,chapitre 204,fonction 738,nature 204141, soit un montant total de 1 111,20 €.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

EricSTRAUMANN